Spécialité transport fluvial de certificat d'aptitude professionnelle

ATTESTATIONS SPECIFIQUES

Attestation (ou titre)	Niveau CAP		Niveau BAC PRO		Formation obligatoire assurée par un organisme agréé
	formation	Certification	formation	Certification	
(ADN : Accord Européen pour le transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure) durée de validité : 5 ans Délivrée par le Ministère en charge des transports Habilitation pour être expert à bord d'une unité de transport de matières dangereuses.	Ο		0		- 40 séances de 45 minutes de formation portant sur la réglementation ADN, sur les risques et dangers liés aux matières classées dangereuses, procédures de chargement et déchargement. Conditions de l'agrément: - le formateur doit assurer 400 heures de formation annuelles - Organisme (audité régulièrement) doit habiliter son formateur au vu d'une
					procédure spécifique. + conditions spécifiques liées au profil du formateur.
- l'ASP (Attestation spéciale passagers) : obligatoire	0	0	0		 Modules de formation spécifiques portant sur la prise en charge et la sécurité des passagers à bord.
l'habilitation électrique, Niveau : B1V exécutant électricien	0	0	0		
Certificat restreint de radiotéléphonie (CRR), Délivré par l'Agence nationale des fréquences sur examen.	0	0	0		
SST ou formation aux premiers secours	0	0	0		
			0		 Certificat de capacité: équivalent du permis de conduire d'une unité de navigation fluviale. L'examen requiert une expérience professionnelle attestée par le livret de service Patente du Rhin: expérience professionnelle requise (4 ans de navigation à raison de 180 jours /an).
 Attestation radar ou Patente radar : Examen organisé par le Ministère en charge des transports. Ou 			X		Remarque: Ces attestations ne peuvent être délivrées qu'aux titulaires d'un certificat de capacité ou de la patente du Rhin
Patente de navigation radar (partie rhénane) la commission centrale pour la navigation du Rhin. O : Obligatoire			X		

O : Obligatoire F : Facultative